

La CCPBS organise, une fois par mois, une collecte des encombrants à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

L'accès à ce service requiert de répondre aux critères suivants :

- Etre âgé de plus de 70 ans
ou
Etre en situation de handicap (carte d'invalidité)

Etre dans l'impossibilité de se rendre en déchetterie ou de se faire assister

Avoir un revenu imposable inférieur à un certain barème.

Les demandes doivent être faites au CCAS de la mairie (imprimé à compléter sur place).